

Grand Poitiers Communauté urbaine



ECONOMIE, ENVIRONNEMENT

Hausse des prix de l'énergie : les mesures d'économies prises par Grand Poitiers

La hausse des prix des énergies que nous traversons concerne tout le monde : les habitantes et les habitants, les entreprises et également les collectivités, dont fait partie Grand Poitiers Communauté urbaine.

Publié le 31 octobre 2022

La **crise énergétique** que nous traversons impacte les habitants, les associations, les entreprises et les collectivités. La **Communauté urbaine de Grand Poitiers** est, elle aussi, confrontée à une **forte inflation**, avec des augmentations qui grèvent considérablement son budget. Ce contexte nécessite d'agir dès maintenant en prenant des décisions rapides et ciblées, et **d'anticiper l'année 2023**.

Des efforts sur les dépenses de fonctionnement courant de Grand Poitiers

Le **6 juillet 2022**, lors d'un séminaire financier associant les élus du bureau communautaire, des décisions ont été prises pour :

- › réaliser des efforts importants sur le fonctionnement courant de Grand Poitiers
- › trouver des pistes d'économies dès cette année et davantage en 2023

La présidente de Grand Poitiers a par ailleurs réuni une première **cellule de crise budgétaire** le 19 juillet 2022, cellule qui a pour rôle et missions :

- › D'assurer le pilotage de la gestion de crise
- › De coordonner, en lien avec l'administration et les élus, les pistes d'économies proposées
- › De formuler des propositions
- › De décider des économies à réaliser
- › D'informer des décisions prises
- › De solliciter les élus pour arbitrage si le service public était directement impacté

De premières décisions prises

Des mesures qui concernent les dépenses énergétiques

- › Allumage du chauffage dans les équipements après le 7 novembre (sous réserve que la température extérieure le nécessite)
- › Calfeutrer les locaux « énergivores »
- › Coupure des ventilations d'air la nuit, dans la mesure du possible
- › 19° dans les locaux administratifs au lieu de 20°
- › 16,5° dans les gymnases des clubs professionnels au lieu de 18° (conformément aux directrices nationales)
- › 14° dans les gymnases au lieu de 15° (salles de pratiques)
- › 17° dans les dojos au lieu de 18°
- › 17°/18° dans les vestiaires au lieu de 18°/19°
- › 25° dans l'eau des piscines (maintien d'une eau à 32° pour l'activité bébé nageur)
- › Coupure de l'eau chaude dans les équipements autres que les espaces sanitaires
- › En réflexion : fermeture de certains équipements sportifs pendant les congés de fin d'année ou en février 2023, en fonction de l'occupation par les associations

Des mesures qui concernent l'éclairage

- › Prise en compte de la mesure d'extinction des éclairages par le syndicat Energie Vienne sur le territoire (22h-6h30) sauf dans les zones où l'éclairage est nécessaire (exceptions prises en compte) et concertation avec les communes non intégrées au syndicat (Poitiers, Saint-Benoît, Dissay, Chasseneuil du Poitou, Jaunay) pour une possible mise en oeuvre en 2023
- › Pour information, la consommation annuelle est de 11 000 MWh pour l'année 2021 soit 2 M€. Au total, 42 500 points dont 17 800 LED
- › Limiter les éclairages lors des entraînements sportifs, en concertation avec les associations
- › Projet de modernisation de l'éclairage public avec le remplacement des 19 806 points lumineux les plus énergivores du territoire pour un montant total de 20 M€

Des mesures qui concernent directement l'administration

- › Rationalisation ou mutualisation de moyens (fournitures, matériels, véhicules en pool...)
- › Information auprès des agents sur les écogestes

Des mesures qui concernent le patrimoine appartenant à Grand Poitiers, avec la vente de certains biens.

Des mesures qui concernent les politiques publiques

- › Réflexion en cours sur la rationalisation des manifestations événementielles
- › La participation de la collectivité à divers salons

D'autres hypothèses en cours d'examen

D'autres pistes ou mesures seront prises dans les prochaines semaines, dans un esprit de concertation avec les élus, les agents et les acteurs associatifs.

Parmi ces hypothèses figurent notamment :

- › la réduction d'horaires, voire la fermeture ponctuelle de certains équipements de Grand Poitiers
- › une étude sur l'impact financier et énergétique des équipements

Le budget 2023 sera également l'occasion de proposer des économies. Il a été demandé une baisse du budget en fonctionnement de 15 % à l'ensemble des directions de Grand Poitiers.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :
Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi